



Bourges, le 26-10-2020

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat de ville, feuille de route de la politique de la ville pour les quartiers prioritaires Chancellerie/Gibjons/Moulon et Val d'Auron, comporte pour chacun de ses piliers un programme d'actions.

Prolongé jusqu'en 2022, le Contrat de ville réactualisé n'est pas encore mis en ligne. **Vous trouverez ci-joint un document pour chaque pilier du Contrat de ville indiquant en rouge les évolutions liées à l'évaluation à mi-parcours de ce dernier.** Le Contrat de ville initial est téléchargeable sous le lien <http://i.ville.gouv.fr/index.php/reference/10846>.

En tant qu'acteurs de terrain, vos actions contribuent à cette politique publique et peuvent recevoir un soutien de la part des institutions engagées dans le Contrat de ville.

Elles doivent pour ce faire répondre aux objectifs déclinés au sein des trois piliers du Contrat de ville :

- **Cohésion sociale**
- **Cadre de vie et renouvellement urbain**
- **Emploi et développement économique**

De manière transversale, une attention particulière est portée à la jeunesse, à la lutte contre les discriminations, à l'égalité femme/homme et au respect des valeurs de la République.

La contribution à l'égalité femme/homme des actions financées dans le cadre de la politique de la ville constitue un enjeu prioritaire . Elle conditionnera l'attribution des subventions pour l'exercice 2021.

Le guide joint détaille :

- les orientations de l'appel à projets 2021 issues de l'évaluation à mi-parcours et de l'actuelle crise sanitaire,
- la contribution attendue à l'égalité femme/homme des actions déposées pour 2021,
- la procédure à suivre.

Les dossiers de demande de subvention sont à déposer sur la plateforme DAUPHIN (usager-dauphin.cget.gouv.fr) jusqu'au **21 décembre 2020**. En cas de renouvellement d'une action, il vous appartient avant cette date d'en réaliser le bilan provisoire, indispensable à l'instruction de la demande 2021.

L'équipe du Contrat de ville de l'Agglomération de Bourges est à votre disposition pour toute aide.

Catherine PALLOT

Membre du Bureau
"Animation et cohésion
communautaire, Action sociale,
Politique de la Ville, Participation
citoyenne et Conseil de
développement"
Communauté d'agglomération de
Bourges Plus

Benoît LEURET

Directeur départemental
de la cohésion sociale
et de la protection des populations

Pierre-Henri JEANNIN

Maire-Adjoint délégué à la Vie
Associative, Jeunesse, Politique de la
Ville